

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

AVIS PUBLIC — ANNULÉE OU REPORTÉE

Est, par la présente, donné, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité,

Toutes les assemblées publiques municipales doivent être annulées ou reportées.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens, comme les assemblées publiques de consultation, les référendums ou les tenues de registre.

Ces mesures visent à minimiser les risques de propagation de la COVID-19 pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre important de personnes.

L'assemblée publique de consultation qui devait avoir lieu le 14 avril 2020 à 19h 00 au bureau de la municipalité, situé au 750 rue Principale, Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon est reportée.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 23^{ième} jour du mois de mars de l'an deux mille vingt.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 16 h30 le 23 mars 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^{ième} jour du mois de mars de l'an deux mille vingt.



Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire trésorière